

Formation initiale en santé et sécurité au travail (entreprise de moins de 300 salariés)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les rôles et attributions du CHSCT ou du CSE dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail,
- Savoir analyser les situations de travail et prévenir les risques professionnels,
- Identifier et formuler des propositions d'amélioration.

CONTENU DE LA FORMATION

- Rôles et missions du CSE/CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- Le fonctionnement et les moyens du CHSCT / CSE,
- Les enjeux de la prévention,
- Notions de santé au travail,
- Les ressources mobilisées par l'Homme au travail,
- Travail prescrit vs travail réel,
- Analyser une situation de travail,
- Analyser un accident du travail par la technique de l'arbre des causes,
- Les acteurs internes / externes de la prévention,
- Appréhender les risques spécifiques (TMS / RPS),
- Le cadre juridique du DUERP,
- Connaître et analyser les risques professionnels.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation : Elle porte sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers des tests, exercices, études de cas et mises en situation.

METHODES PEDAGOGIQUES ET POINTS FORTS

- Alternance entre des séquences d'apports théoriques et des temps de mise en application,
- Une approche pragmatique de la prévention,
- Pour les formations en intra, cas pratiques et mises en situation issues de l'établissement,
- Des formateurs expérimentés en santé, sécurité et conditions de travail.

DETAILS DE LA FORMATION

Coût pour une formation en intra-établissement :

- 3 jours : 3 330 € net de taxe

Coût par participant pour une formation en interétablissement :

- 3 jours : 900 € net de taxe

Intervenant(s) :

Ergonomes, psychologues du travail, juriste.

Public et prérequis :

Membres du CHSCT et du CSE.

Effectifs :

Groupe de 4 à 10 participants maximum.

Durée :

21h (3 jours) pour les établissements de moins de 300 salariés.

Financement :

Ergonalliance est Datadocké. Cette formation est donc finançable par votre OPCO pour les salariés ou par le FIF-PL pour les travailleurs indépendants.

Certifications :

